

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 17 septembre 2020

DÉLIBÉRATION n°CFVU/2020-06

La commission de la formation et de la vie universitaire s'est réunie le 17 septembre 2020 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le 9 septembre et modifiée le 17 septembre.

Point de l'ordre du jour :

4. Désignation d'un représentant étudiant à la commission chargée de la programmation et du suivi des actions financées par la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)

.....

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1, L. 712-6-1, L. 841-5, D. 841-5 à D. 841-9 et D. 841-11 ;

Vu la circulaire n°2019-09 du 20 mars 2019 relative à la programmation et au suivi des actions financées par la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) ;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de Tours n°2020-04 en date du 2 mars 2020 approuvant les statuts de la Commission CVEC et le règlement de l'appel à projets CVEC ;

Exposé de la décision :

Suite à la démission d'un représentant étudiant, un siège est à pourvoir à la commission chargée de la programmation et du suivi des actions financées par la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC).

Sont candidates : Iona AYREULT et Hélène HERBAUT.

Résultats du scrutin (désignation) :

Iona AYREULT :

Nombre de membres constituant la Commission : 36 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 24 Abstention : 0
Votes exprimés : 24 Pour : 18 Contre : 6

Hélène HERBAUT :

Nombre de membres constituant la Commission : 36 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 24 Abstention : 0
Votes exprimés : 24 Pour : 6 Contre : 18

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve la présente proposition, comme suit :

Iona AYREULT est élue comme représentante étudiant à la commission chargée de la programmation et du suivi des actions financées par la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC).

Pièce jointe :

- néant.

Fait à Tours, le 10 mai 2021,

Le Président,

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI



Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	10 MAI 2021
	Transmise au recteur le :	10 MAI 2021